

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	No SD SD-2024-4480
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <ul style="list-style-type: none"> -Dépôt du projet de règlement L-13137; -Avis de motion pour l'adoption du règlement L-13137; -Adoption du règlement L-13137 par le conseil municipal; -Approbatons par Retraite Québec et l'Agence du Revenu du Canada; -Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement L-13137; 		
CADRE NORMATIF <p>Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec (RLRQ, c. R-15.1)</p>		
REMARQUE(S) <p>Le Règlement numéro L-13137 modifie le Règlement numéro L-13045 concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval</p>		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13137 modifiant le Règlement L-13045 concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.</p> <p>de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13137 modifiant le Règlement L-13045 concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13137 modifiant le Règlement L-13045 concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.</p>		